

La Discrimination sur le marché du travail

Par **Ling Nguyen**, le 11/09/2013 à 19:19

Soyez très objectif, que pensez-vous du problème de la discrimination auprès les titulaires ne pas d'origine française sur le marché du travail juridique en France ?
Merci d'avance de votre partage.

Par **Booker**, le 11/09/2013 à 19:54

Bonjour,

[citation] Charte du forum :

4) Veillez dans la mesure du possible à respecter les règles d'orthographe et de grammaire.
-Un message est nettement plus agréable et compréhensible s'il est écrit en bon Français.
-Vous pouvez utiliser la fonction "éditer" pour corriger vos éventuelles fautes d'orthographe.
Pensez que si vous pouvez vous permettre de ne lire que les sujets qui vous intéressent, nous les lisons tous. Et c'est un travail très pénible que de décrypter des messages entiers.
Certes, nous sommes « la génération internet », mais ça ne doit pas nous dispenser de savoir écrire notre langue. Une faute de frappe peut arriver, mais on peut également se relire !
[/citation]

Cordialement.

Par **permito**, le 12/09/2013 à 09:04

Oui, moi concernant ce problème je dis quelque chose.

J'ai fait deux facs au cours de ma scolarité: une de banlieue parisienne très multi ethnique et une autre de province très franco-française.

Dans ces deux facs le niveau d'exigence n'est pas le même. Ainsi dans la fac de banlieue parisienne en master on vous impose des modalités d'examens beaucoup plus favorable au modalité d'examens de la fac de province franco française.

Je m'explique: dans la fac de banlieue en master il y'a que des oraux pour deux écrits. C'est à dire deux exercices de réflexions et le reste des exercices de recitations de cours ou du par cœur si vous préférez.

Dans la fac de province au contraire on nous impose des modalités d'examens beaucoup plus difficile : il n'ya que des écrits pour un oral c'est à dire que des exercices de réflexion.

Or, les exercices de réflexion reclame beaucoup plus de qualité de la part des étudiants que les exercices de par coeur. Je veux dire qu'il est plus facile d'avoir une tête bien pleine que bien faite.

Bref, je suis étranger et je sais qu'il y a de la discrimination mais si les étrangers rentraient dans les facs de français leur diplôme auraient plus de valeurs.

Par **Booker**, le **12/09/2013** à **13:51**

Pas du tout d'accord avec Permito pour plusieurs raisons qui tombent sous le sens. Ton avis est totalement dénué de bon sens.

Premièrement :

[citation]J'ai fait deux facs au cours de ma scolarité: une de banlieue parisienne très multi ethnique et une autre de province très franco-française.

Dans ces deux facs le niveau d'exigence n'est pas le même. Ainsi dans la fac de banlieue parisienne en master on vous impose des modalités d'examens beaucoup plus favorable au modalité d'examens de la fac de province franco française. [/citation]

Méthodologiquement, tu évoques pour commencer ton expérience personnelle puis tu dérites sur une généralité "la fac de banlieue" (on ne sais plus si tu parles de "la fac de banlieue que tu as fait" ou "la fac de banlieue en général", en tous les cas l'on a l'impression que c'est la deuxième acception qui prévaut puisque tu continues en parlant des facs "franco-françaises" de province en général -je déteste déjà ce terme, les facs de banlieue sont quoi ? Magrehbo-française ? J'ai l'impression d'entendre le discours d'un certain parti politique[smile36]).

[citation]Dans ces deux facs le niveau d'exigence n'est pas le même. Ainsi dans la fac de banlieue parisienne en master on vous impose des modalités d'examens beaucoup plus favorable au modalité d'examens de la fac de province franco française.[/citation]

Ah bon ? Comment le sais-tu ? Qui te dit que l'oral n'est pas un exercice redouté par certains étudiants qui ne sont pas du tout à l'aise à l'oral ? Donc ==> peut être bien plus favorable pour toi [smile3]. De plus je me demande qui es tu pour affirmer que le niveau d'exigence n'est pas le même, tu as fait une étude sur la question ? Si cela n'est que ton "impression", alors tu ne peux pas l'affirmer au descriptif, et encore moins extrapoler cela en une loi générale (tu te souviens de la loi de la guillotine de Hume :)?).

[citation]Dans la fac de province au contraire on nous impose des modalités d'examens beaucoup plus difficile : il n'ya que des écrits pour un oral c'est à dire que des exercices de réflexion.

Or, les exercices de réflexion reclame beaucoup plus de qualité de la part des étudiants que les exercices de par coeur. Je veux dire qu'il est plus facile d'avoir une tête bien pleine que bien faite. [/citation]

Ah Bon ? Cela signifie que le fait de faire quelques exercices écrits plutôt qu'oraux certifierait avec un plus haut degré de probabilité que notre tête est "mieux faite" ? Là je suis éberlué. Question simple : comment recracher/retenir/évoquer un cours si on ne le comprend pas du tout ? La seule différence entre l'écrit et l'oral c'est qu'à l'écrit il y a une méthodologie à

respecter qui est très précise, et qu'il faut éviter les fautes de grammaire et d'orthographe.

Je trouve ton avis totalement erroné, comme disait le prof : "à l'examen, l'on évalue tout, sauf votre intelligence". Et il n'a pas tort. Si tu te fis à une méthode d'examen ou une note plus favorable ou moins favorable dans une faculté pour affirmer que telle fac forment de meilleures juristes etc etc. Cela n'a pas de sens.

Après je comprend ce que tu veux dire par rapport au travail écrit du juriste etc. Mais le problème est que tu commets l'erreur fatale de ne prendre aucun recul sur tout ce qui se trouve en amont de l'examen, c'est à dire ce qui fait la richesse des étudiants -leur capacité de travail, leur ouverture d'esprit, leurs savoir être et vivre, leur rigueur etc.-, bref, tout ce qui fait la qualité d'un juriste. Si tu réfléchis concrètement à tout cela, l'examen n'est vraiment pas le plus important. Schopenhauer disait : " les jugements faux sont fréquents, les conclusions fausses extrêmement rares"). Et en effet j'ai l'impression d'être face à beaucoup de préjugés..!

Bref, pas d'accord.

[citation]Bref, je suis étranger et je sais qu'il y a de la discrimination mais si les étrangers renaient dans les facs de français leur diplôme auraient plus de valeurs.[/citation]

???

Je ne suis vraiment pas d'accord avec tes positions décidément [smile4],

Cordialement.

Par **permito**, le **12/09/2013** à **15:24**

J'ai fait une erreur qui est de généraliser toute les facs de banlieue. Je ne sais pas si toute les facs de banlieue adoptent les memes modalités d'examens.

Mais en tout cas dans mon ancienne fac de banlieue il y avait une majorité d'oraux pour tout les masters de droit.

Vous pouvez pas me dire qu'un examen de recitation de cours tel une poésie est plus difficile qu'un examen de réflexion ou le seul fait de connaître son cours meme par coeur ne suffit pas a avoir meme la moyenne.

Il est bien plus difficile d'avoir une tête bien faite que bien pleine.

Réciter c'est facile réfléchir c'est moins facile.

Meme un prof disait que les oraux étaient préférés.

Bref, je me rappelle aussi d'avoir lu le livre d'un tennisman afro américain Arthur Ashe qui se plaignaient de la discrimination positive concernant la notation et disaient que cela allaient a l'encontre meme de l'intérêt des noirs. Parce que a la sortie de la fac et la rentrée sur le marché du travail on a l'étiquette " assisté dans la notation".

Par **Newjurist**, le **12/09/2013** à **15:38**

Bonjour,

Je me permets d'intervenir.

@Permito : Si vous pensez que tous les oraux ne sont que des récitations de poésie, vous n'avez pas du faire beaucoup d'oraux.

Je ne vais pas dire si un oral ou un écrit est plus difficile. Booker a raison: cela dépend totalement de l'individu. Ce dernier peut avoir des qualités énormes à l'oral et des problèmes de méthodologie à l'écrit. Inversement, quelqu'un peut être nul à l'oral car timide et fort à l'écrit car studieux. Tout dépend.

Cependant, si j'avais à juger, je dirais que l'oral est plus difficile. L'écrit n'est qu'une récitation (ou réflexion si vous voulez) face à une feuille blanche où personne ne peut vous perturber.

L'oral est une récitation/réflexion versus un examinateur qui fera tout (si c'est pas un oral strictement basique de récitation) pour vous perturber.

J'ai eu des oraux en L3 de 45 mins où j'étais interrogé sur tout le cours à travers des questions pas forcément liées. Il interrogeait sur le cours directement et dès qu'il voyait qu'on savait, il nous arrêtait et enchainait : oui mais si la personne veut ça, ça donne quoi ? Oui mais dans cette situation, vous êtes sûr que ça s'applique?

Que des questions pour enchaîner, que des questions pour faire douter. En Master 1, l'oral aussi était très particulier avec des cas pratiques en plein milieu des récitations. Alors si vous pensez qu'un oral n'est qu'une récitation, attention à votre prochain oral.

Quant au débat, "faculté de banlieue", "faculté de province", il est probable que le niveau diffère car les exigences ne sont pas les mêmes. Ca se verra au niveau de l'envoi des dossiers pour les M2 où les directeurs de M2 sauront (avec l'anneau) si oui ou non l'Université était de qualité.

Par **saya**, le **12/09/2013** à **19:29**

Je ne vois pas le rapport entre la discrimination et le fait de sortir d'une fac "multi-ethnique". Un noir discriminé qui a eu son diplôme dans une fac à forte ou très forte majorité blanche (disons les mots) est...? Un gars qui ment? Plus sérieusement, qu'un étranger selon tes propres termes puisse tenir ces propos me dépasse.

Je comprends le fait de ne pas vouloir tomber dans la victimisation, mais cela n'empêche pas la réalité des discriminations QU'IL FAUT DENONCER et ne pas se taire par fierté.

Et sinon, pour moi, les oraux ... ça marche pas super.

Un oral comme celui de Newjurist, j'ai tendance à devenir agressive et cynique dans le ton (c'est mon moyen de me sentir égal et de ne pas perdre mes moyens) donc c'est pas forcément appréciable même si les réponses sont bonnes.

Par **permito**, le **13/09/2013** à **08:44**

Peut être que dans vos facs les oraux sont des examens de réflexion mais dans mon ancienne fac c'étaient des examens de recitations de cours pur et simple de 10 minutes.